



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Etude d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Rapport de Phase 1

**Analyse sociologique
du point de vue des acteurs sur le PGRE
et de leurs dispositions et attentes vis-à-vis du PTGE**

octobre 2025 | version finale

Sommaire

SYNTHESE	3
1 OBJECTIF DE L'ANALYSE ET METHODE	4
2 SUR LES ACTIONS DU PGRE	6
Une diversité de connaissances du PGRE	6
Partage de constats et de satisfactions sur les économies d'eau	6
Nuances sur l'atteinte des objectifs et besoins de clarifications des effets du PGRE	7
Développement et partage des connaissances sur un système hydraulique complexe	8
3 SUR LE CADRE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	10
Contribution du PGRE à une objectivation des enjeux liés à la ressource en eau	10
Demandes de révision du référentiel : DOE, débits biologiques et volumes prélevables	10
Constats et sentiments d'injustices et d'inégalités de traitement	12
Des attentes de reconnaissance et de transparence via la métrologie	14
Des attentes de concertation	15
4 SUR L'OBJECTIF D'UNE GESTION SOLIDAIRE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT ET LA GOUVERNANCE	17
Renforcement de l'organisation des usagers : vers une représentation à l'échelle de l'Aude ?	17
Solidarité de bassin ténue et polarisation par sous-bassins	18
Pilotage par l'Etat, animation par le SMMAR et cohérence des politiques publiques	19
5 SUR LA PLACE DES DIFFERENTS USAGES DE L'EAU ET ENJEUX	22
L'usage agricole au centre, mobilisation de la profession et attentes renforcées	22
Considérer la diversité de situations et de pratiques d'irrigation	23
L'AEP quasi absente du PGRE, pressions croissantes et devoir d'exemplarité	24
Attentes différenciées d'intégration des autres usages au PTGE	25
Tensions sur la priorité à la préservation des milieux naturels	26
Une montée de la pression sociétale : information du « grand public » et participation	27
6 SUR L'OPPORTUNITE ET LES ORIENTATIONS DU PTGE	29
Désarrois, mises en question et mobilisations après 3 années de gestion de crise	29
Une pluralité de logiques avec lesquelles composer	30
ANNEXE : LISTE DES STRUCTURES OU INSTANCES AVEC LESQUELLES DES ENTRETIENS ONT ETE CONDUITS	34

Synthèse

Le cadre du PGRE est inégalement connu des personnes interrogées : familier pour certaines personnes, il est méconnu pour d'autres. Les personnes interrogées ont partagé des constats que des efforts et des économies d'eau avaient été faits mais avec des attentes de clarification des effets du PGRE. La démarche du PGRE a permis de poser un diagnostic et consolider des bases communes par la récolte de données et l'usage d'indicateurs. Dans le même temps le référentiel sur lequel il se fonde, dont les débits objectifs et les volumes prélevables, reste controversé, avec des demandes de révision. Un enjeu en amont de la concertation est de clarifier les controverses sur le référentiel et le champ de discussion.

Le PGRE a pris place sur un terreau d'incompréhensions et de défiance toujours présent aujourd'hui. Ce terreau est, en premier lieu, lié au caractère complexe du système. Mais, surtout, il est lié à des constats et des sentiments d'injustice et d'inégalité de traitement, en particulier du fait de l'existence de droits historiques, mais également du fait que tous les usagers ne « jouent pas le jeu » des restrictions. Des attentes de reconnaissance des efforts engagés et de transparence sont exprimées avec des appels à développer la métrologie, sans cependant minimiser les résistances à sa mise en œuvre. Les attentes de concertation sont fortes alors que le dialogue prend actuellement principalement place dans des espaces informels à la marge des réunions collectives, espaces de réaffirmation des positions. Des enseignements sont tirés en vue de la concertation pour l'élaboration du PTGE : sur les besoins de partage d'information, l'engagement des participants, la représentation des enjeux et des usages et la définition d'un cadre propice aux échanges.

Au cours de la démarche PGRE, la gouvernance du bassin de l'Aude s'est renforcée via la consolidation de la coordination et de la représentation des usages à l'échelle des sous-bassins, le développement de la compétence ressource en eau par le SMMAR et de l'animation sur le sujet. La construction de cette gouvernance ne va pas sans difficultés et la solidarité de bassin reste ténue, avec une polarisation par sous-bassins. En outre, le PGRE reste un outil parmi d'autres, dont le SAGE Aude. Une attention devra être portée dans la suite à l'articulation des différentes démarches.

Les actions du PGRE étaient orientées de manière prédominante vers l'usage agricole de l'eau. Une telle orientation était justifiée pour les personnes enquêtées du fait de la part de cet usage dans les prélèvements. Cependant, aujourd'hui, des attentes sont exprimées afin de mieux inclure les autres usages et la diversité au sein des usagers agricoles. Les constats partagés d'une montée de l'enjeu eau dans la société invitent également à développer la communication et impliquer le public de manière plus large.

Enfin, après 3 années de sécheresse, l'adaptation au changement climatique est présentée comme une nécessité favorisant la mobilisation. Cependant, les acteurs se mobilisent selon différentes orientations avec lesquelles il s'agira de composer dans l'élaboration du PTGE : économiser plus, optimiser le système hydraulique avec un système général de soutien des débits, revoir le partage des ressources disponibles, développer de nouvelles ressources et réviser les besoins en eau en questionnant les modèles agricoles et de développement des territoires.

1 Objectif de l'analyse et méthode

Cette analyse sociologique a été conduite dans la première phase de l'étude d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et d'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Il s'agissait de comprendre **le point de vue des acteurs, vis-à-vis du PGRE mais aussi leurs dispositions et attentes vis-à-vis du PTGE.**

L'analyse sociologique conduite est **qualitative**. Elle mobilise des méthodes issues de la **sociologie compréhensive** : une analyse documentaire et des entretiens semi-directifs individuels ou collectifs conduits auprès de personnes impliquées. Une telle approche permet l'évaluation en connaissances non mesurables (conditions de mise en œuvre, jeux d'acteurs, attentes) et favorise la prise en compte d'effets potentiellement inattendus¹. Elle est complémentaire aux approches de l'évaluation développées par les autres membres du groupement qui conduit l'étude.

Ce rapport s'appuie ainsi sur :

1- La consultation **de documents et supports liés au PGRE** (document du PGRE, Bilan de 2023, documents du projet Talanoa dont comptes-rendus d'ateliers², documents transmis par les personnes enquêtées, etc.).

2- La **réalisation de 31 entretiens individuels ou collectifs** (Plusieurs personnes d'un même organisme) conduits de fin novembre 2024 à mars 2025, en présentiel ou en distanciel, auprès d'une variété d'acteurs impliqués dans la gestion des ressources en eau de l'Aude : agents et élus de collectivités territoriales, représentants des usages, de services publics, associatifs et opérateurs privés. La diversité parmi les personnes rencontrées résidait également dans leur implication dans le PGRE. Selon leur ancienneté dans leur structure, certaines personnes rencontrées avaient suivi la démarche depuis l'origine et d'autres venaient d'y être associées. La liste des structures rencontrées figure en annexe. **Le choix des personnes enquêtées visait à comprendre la diversité des points de vue et ne visait pas une représentativité du panel.** La durée des entretiens, de deux heures en moyenne, permettait d'approfondir les sujets abordés.

Les **questions suivantes ont été traitées dans les entretiens**. Que pensez-vous du PGRE et des actions mises en œuvre ? Que pensez-vous du cadre de gestion de la ressource en eau ? Quels sont les enjeux pour la ressource en eau" sur le territoire d'intervention aujourd'hui et à l'avenir ? Quels enjeux ont été, selon vous, inclus ou absents du PGRE ? Que pensez-vous de la place des différents usages et des milieux naturels ? Quels enjeux ou tensions y-a-t-il eu dans le processus (sur l'information, la concertation, la gouvernance) ? Qu'attendez-vous pour la suite ?

La conduite des entretiens a permis de collecter une **diversité de regards évaluatifs sur la démarche du PGRE** : c'est-à-dire sur le contenu du plan, sur sa construction et sur sa mise en œuvre. **Le rapport restitue cette diversité de perspectives**, en indiquant les contradictions

¹ Une méthode complémentaire d'évaluation sur la base de ces analyses qualitatives pourrait être une enquête par questionnaire auprès d'un plus large panel de personnes, pour un traitement statistique des réponses.

² Plus d'information : <https://talanoa-water-france.hub.inrae.fr/>

potentielles. Il s'agissait, en effet, de comprendre la diversité d'attentes et d'expériences sans chercher de consensus, mais pour comprendre en quoi le PGRE a répondu aux attentes et ce qu'il a fait, et préparer la concertation sur le PTGE.

L'analyse est accompagnée de verbatims qui visent à rendre compte de la diversité de points de vue. Les entretiens n'étaient pas enregistrés. Les citations (dans le texte ou en exergue en police de caractère bleu et italique), sont issues de prises de notes et anonymisées, comme convenu avec les personnes interrogées. Enfin, par simplification de langage, dans le texte « PGRE » fait référence à l'ensemble de la démarche qui s'est déroulée sur 10 ans et pas seulement au document. C'est également dans ce sens que l'expression est employée, la majorité du temps, par les personnes enquêtées.

Ce rapport restitue et analyse le point de vue des acteurs, vis-à-vis du PGRE mais aussi leurs dispositions et attentes vis-à-vis du PTGE en étant structuré autour des questions soulevées ci-dessus. Enfin, l'analyse a été conduite ex-post, à l'issue de la mise en œuvre du PGRE et en amont de la démarche de concertation pour l'élaboration du PTGE. **Des recommandations sont formulées à la fin de chaque partie pour la suite de la démarche.**

2 Sur les actions du PGRE

En entretiens, les personnes étaient invitées à s'exprimer sur ce qu'était le PGRE pour elles, sur les actions du PGRE et l'atteinte des objectifs.

Une diversité de connaissances du PGRE

Les entretiens montrent **une grande diversité dans la connaissance du PGRE**. Parmi les personnes interrogées, certaines l'avaient vu émerger et avaient participé à son écriture. D'autres en prise de poste ou de compétence plus récente en avaient seulement entendu parler ou en entendaient parler pour la première fois. Pour certaines personnes, en particulier les acteurs institutionnels et les techniciens, c'est un outil familier, bien connu. A l'inverse, ce cadre est méconnu ou moins bien connu de parties-prenantes qui mettent en œuvre les actions. Pour certaines personnes, c'est un outil de politique publique indistinct dans un ensemble. Il n'est ainsi pas toujours clair si une réunion à laquelle elles ont participé était dans le cadre du PGRE ou d'une autre démarche animée par le SMMAR. La confusion entre le PGRE et d'autres démarches tient également au fait qu'il ait été constitué par l'agrégation d'actions, dont certaines lui préexistaient. De la même manière, la connaissance des actions du PGRE était inégale : d'une vision d'ensemble à aucune connaissance, avec plus souvent la connaissance des actions dans laquelle la personne interrogée était impliquée. Il est souligné dans plusieurs entretiens que la quasi-totalité des actions prévues ont été mises en œuvre.

« Le PGRE, avant vous personne n'était venu m'en parler. Personne ne nous avait saisi. »

« On en parle souvent dans le comité de gestion de l'eau. »

« Plusieurs choses ont évolué en même temps avec le projet Salin, les SAGE, les comités. Il y a eu une dynamique générale. C'est difficile de distinguer ce qui a été apporté par le PGRE spécifiquement. On a tout monté en même temps. »

Partage de constats et de satisfactions sur les économies d'eau

Des satisfactions et des constats ont été partagés sur le fait que la démarche PGRE avait **contribué à des économies d'eau et à réduire le déficit**, en rappelant que c'était son objectif premier. La mise en œuvre des contrats de canaux est saluée de manière consensuelle. Certaines actions sont mises en avant, par exemple sur le canal de la Robine : *« Il y a eu une grosse opération d'économie d'eau sur le canal de la Robine, qui a porté ses fruits en termes d'économie d'eau. D'autres opérations sont plus anecdotiques. »* De nombreuses questions ont cependant été soulevées sur les effets du PGRE.

« De ce que j'ai lu sur le PGRE, je retiens que l'on est presque arrivé à combler le déficit. Beaucoup d'efforts ont été faits par ceux qui gaspillaient l'eau. C'est très satisfaisant. »

« Le PGRE a permis de monter des contrats de canaux et de générer de l'ingénierie de projets sur les territoires. Aujourd'hui, les actions sont mises en œuvre. »

« Une diminution spectaculaire des prélèvements sur l'ASA ! »

« Il y a eu de vrais améliorations individuelles et collectives. »

Nuances sur l'atteinte des objectifs et besoins de clarifications des effets du PGRE

Plusieurs personnes soulignent que le PGRE a **inclu des actions qui existaient déjà**. Pour certaines, il s'est limité à cela et **n'a donc pas apporté de changement**.

« Le PGRE n'a fait aucun changement et n'a pas conduit à des évaluations positives. »

« Le PGRE s'est approprié le contrat de canal qui était antérieur. Il ne l'a pas influencé. »

D'autres, qui reconnaissent les **effets des mesures structurelles**, en termes d'économie des prélèvements sur la ressource, expriment également une **ambivalence sur le bienfait des mesures**. Les difficultés de mise en œuvre et la charge que cela représentait sont soulignées. La mise en œuvre des mesures structurelles, demandait en effet une capacité d'ingénierie et de portage de projets (dont une part d'auto-financement et d'avance des paiements). Cela demandait également des investissements de la part des exploitations pour s'équiper pour l'irrigation localisée ou impliquait des surcouts, par exemple : « On nous a imposé de moderniser et maintenant il y a un surcout en énergie. »

Des effets inattendus ou indirects sont identifiés principalement sur l'impact de l'imperméabilisation de canaux sur les zones humides latérales, sur les eaux souterraines et en conséquence sur des captages AEP (Alimentation en eau potable) d'une part et d'autre part sur **l'augmentation des surfaces irriguées de manière concomitante aux économies d'eau**. Ainsi, certaines économies sont vues comme transitoires. Des interrogations ont été soulevées sur les dimensionnements des capacités de pompage des stations installées lors des modernisation. Certaines sont vues comme surdimensionnées.

« L'impact de la résorption des fuites des canaux est spectaculaire, car les fuites d'eau créaient des cours d'eau. Si on ferme une fuite qu'est-ce qu'il va devenir de la biodiversité qui était soutenue ».

« On a fait des travaux, ça a fait des économies mais qui ont servi à faire des développements et augmenter les surfaces irriguées. »

Il est en outre souligné **qu'il n'est pas facile de voir les effets propres au PGRE** dans le contexte du réchauffement climatique ni de clarifier les relations de cause à effet parmi les différents facteurs de changement, dont la crise agricole. Le lien entre les économies d'eau et l'effet sur les cours d'eau est également à clarifier.

« Ce n'est pas facile de voir les effets du PGRE dans le contexte du réchauffement climatique (...) C'est difficile de dire ce qui est dû à quoi. »

« On ne retrouve pas le lien comme on l'aurait pensé sur les cours d'eau. On attendait un effet mécanique et cela ne s'est pas produit. »

Enfin, des personnes questionnent **la suffisance des mesures vis-à-vis des ambitions de résorption du déficit et d'adaptation au changement climatique**.

« Le PGRE, c'est très bien, à 90% tenu. Je ne dis pas que l'on n'a pas bien travaillé. Mais, le contexte est nouveau. Ça correspondait à un besoin de 2015 et ce n'est pas suffisant aujourd'hui avec le changement climatique ».

« 85%-90% des actions ont été mises en œuvre. Tout le monde croit que l'on a fait 90% du chemin. Or on n'a pas fait cette part dans les économies d'eau. »

Ces retours s'accompagnent de demandes **d'objectivations plus précises des effets sur la ressource, sur le milieu et sur les usages, dont les pratiques d'irrigation et également sur l'argent investi**. C'est l'objet de l'évaluation conduite par Eaucéa.

Développement et partage des connaissances sur un système hydraulique complexe

Le **caractère complexe du système** a été souligné à de nombreuses reprises mais également son **caractère original et spécifique** du fait de l'héritage des nombreuses infrastructures de stockage et de maillage : canaux, barrages, etc. Ce constat s'applique en particulier aux mécanismes de lâcher d'eau et au système de compensation. Des interconnexions entre les territoires existent au sein du système mais aussi avec des bassins extérieurs : le bassin de l'Orb, du Rhône, mais aussi le bassin Adour Garonne. Dans ce contexte, **différentes appréhensions et connaissances** existent, fondées sur des expériences différentes du système.

« Les interconnexions sont dignes d'un casse-tête chinois pour celui qui veut suivre une goutte d'eau ».

« C'est complexe. En CGE³, j'ai du mal à suivre. L'AEP⁴ je comprends. L'irrigation, c'est compliqué entre EDF et BRL sur les lâchers d'eau. (...) Je n'arrive pas à me retrouver. (...) Même dans les discussions entre ceux qui savent, on ne sait pas qui a raison. »

« Le CGE, c'est 120 personnes autour de la table. Il y en a qui connaissent le système : une vingtaine au maximum. »

« Il y a un gros travail pour faire comprendre le point de vue de l'un à l'autre. Combattre le point de vue qu'aucune eau ne doit aller à la mer mais aussi reconnaître que les irrigants ont besoin d'eau. Il y a un travail de conciliation à faire. »

Les personnes enquêtées ont souligné cette diversité mais aussi **des besoins de connaissances**. Le PGRE est vu de manière consensuelle comme ayant contribué au développement des connaissances par les études conduites et par leur partage.

« On a avancé sur la connaissance. »

Dans le même temps, les enjeux de développement des connaissances et de partage restent forts, cela auprès de tous les publics : agriculteurs, décideurs, grand public, etc. Des besoins de partage de l'information et d'amélioration de la connaissance sont exprimés **au regard des interconnexions et du maillage des réseaux**. Comment l'eau circule-t-elle entre les territoires ? Qui est dépendant de qui ? Comment l'eau laissée par untel sert à tel autre ? Des personnes ont souligné leur incapacité à comprendre certaines discussions lors des réunions de CGE (Comités de Gestion de l'eau) par manque de connaissance, par exemple à propos du fonctionnement des lâchers des barrages et du contenu des conventions qui les régissent. Un partage préalable des connaissances et des informations apparaît comme un **prérequis pour pouvoir discuter de certains sujets**. Cet enjeu est par exemple marqué lorsqu'il s'agit de discuter de généraliser la compensation des usages agricoles, une des actions centrales du PGRE qui n'a pas été mise en œuvre.

« Le PTGE doit continuer sur les apports de connaissances techniques »

³ CGE = Comité de Gestion de l'Eau

⁴ AEP = Alimentation en Eau Potable

« (Le système de compensation) Ce n'est pas simple à comprendre. On en parle, on le réexplique mais ce n'est pas trivial. Il y a l'enjeu de compenser en temps réel, l'enjeu du moment de la compensation, (...) la provenance de l'eau de la compensation. »

« Que signifie « chaque m³ est compensé » ? »

Des besoins de connaissance complémentaires ont été plus spécifiquement exprimés à plusieurs reprises sur :

- **Le lien entre eaux de surface et eaux souterraines** : présenté comme un enjeu qui a grandi pendant le PGRE avec la sollicitation croissante des eaux souterraines, la concurrence potentielle des usages vis-à-vis de cette ressource, la possibilité de stockages souterrains, mais aussi sur les conséquences d'actions du PGRE sur les eaux souterraines. *« Un verrouillage sur les ressources en eau superficielles se met en place au nom du PGRE, qui déplace vers les ressources profondes. » ; « Les colmatages du canal du midi mettent en difficulté l'approvisionnement d'un certain nombre de communes. »*
- La **réutilisation des eaux usées** : Ce sujet est évoqué en lien avec le rôle des rejets des stations d'épuration dans le maintien des milieux naturels pour certains cours d'eau.
- La **qualité des eaux**, alors que le PGRE est centré sur les quantités. Cet enjeu se pose en particulier concernant l'impact de la qualité sur les milieux naturels. Il se pose en termes de pollution et de température avec des demandes de suivi thermique : *« Les notions de qualité et de quantité ne peuvent pas être dissociées ».*
- Les **impacts sur le milieu naturel** : des demandes de mieux faire état de l'évolution des habitats et des espèces repères en développant les approches biologiques et écologiques.
- L'« **hydrologie naturelle** » : que serait-elle sans le système hydraulique ?

Plusieurs personnes ont également souligné la pertinence de développer les approches en **sciences économiques, humaines et sociales**. : *« C'est plus des difficultés humaines que financières »*

Nous avons constaté dans cette section une diversité de connaissances du PGRE et du système hydraulique parmi les parties prenantes interrogées, mais également des attentes de précisions et d'informations complémentaires sur le système comme sur les effets du PGRE. Cela conduit aux recommandations suivantes :

↳ **Clarifier les réponses qui peuvent être apportées aux demandes d'informations ou de connaissances complémentaires** sur la base d'études existantes en cours ou qui pourraient être conduites

↳ **Soigner l'information** dans l'élaboration du PTGE pour donner les conditions d'un dialogue en amont des discussions et en particulier tenir compte de la différence de connaissances et soigner la restitution des évaluations du PGRE effectuées par le groupement en phase 1.

3 Sur le cadre de gestion de la ressource en eau

Contribution du PGRE à une objectivation des enjeux liés à la ressource en eau

Plusieurs personnes ont exprimé en entretien que la démarche de PGRE avait contribué à **l'objectivation des enjeux** liés à la ressource en eau, ainsi qu'à une récolte de données et à poser un diagnostic à l'échelle du bassin. Ces éléments sont soulignés comme des avancées en reconnaissant l'ampleur du travail effectué : « *Le premier travail de titan a été de récolter de la donnée.* » Le PGRE a ainsi contribué à constituer une base commune de discussion, qui permet à chacun de se positionner, donc d'explicitier son désaccord. En effet, les indicateurs utilisés et certains termes du diagnostic sont controversés.

« Il a eu le mérite de centraliser les informations et de les mettre en rapport les unes avec les autres. Il a permis de dresser un état des lieux et de faire prendre conscience des enjeux. »

« L'intérêt du PGRE, ça a été de poser un diagnostic des déséquilibres et des déficits. Je ne suis pas sûr que cela coulait de source au début. »

« Ça permet de partir sur une méthode commune, c'est important. »

« Tous les acteurs des usages de la ressource en eau ont pu se positionner. Il y a eu une objectivation et une photographie de tout cela. C'était fondamental. »

Demandes de révision du référentiel : DOE, débits biologiques et volumes prélevables

Des **questionnements et des points de désaccord** ont été exprimés sur le référentiel, en particulier sur la définition des débits biologiques, du DOE à Moussoulens et des volumes prélevables. Des questions sont également soulevées concernant le relevé du seuil de déclenchement des compensations sur le Fresquel à 700L/s : « *On a changé les règles du jeu, avec par exemple le DOE du Fresquel (...) On compense au seuil de vigilance c'est à dire quand le milieu n'en a pas besoin. (...) On gaspille de l'eau, on jette de l'eau, qu'on paye. L'Aude médiane est rentrée en alerte avant le Fresquel alors que le Fresquel compensait dans le secteur depuis le seuil vigilance. Cela montre qu'il n'y a pas de lien et ce n'est pas parce que l'on jette de l'eau plus tard que cela évite qu'ils rentrent en alerte.* ». Ce changement est inexplicable pour certaines personnes enquêtées. Une personne souligne que cela conduit à voir une rivière toujours en eau au détriment d'une visualisation du manque d'eau l'été.

Pour de nombreuses personnes, la manière dont ont été fixées les différentes valeurs était **opaque voire arbitraire**. Il est communément souligné que le référentiel posé dans le PGRE n'est pas partagé au sens où il n'y a **pas d'accord sur sa pertinence**. La manière dont il a été constitué est critiquée et en particulier l'étude sur les volumes prélevables (EVP).

« Il y a une difficulté d'être consensuels car les axiomes ne sont pas partagés. (...) Les axes fondateurs ne sont pas réinterrogés. »

« Un volet dont l'ombre va planer c'est l'évaluation des débits biologiques. (...) Les valeurs fixées de façon opaque et arbitraire, guident toute la stratégie »

« (Pour le DOE), personne n'a compris comment sortaient ces chiffres. »

« Ils ont augmenté les DOE arbitrairement pour compenser un peu plus l'Aude. »

« Les indicateurs ne sont pas partagés par tous les acteurs : l'indicateur en lui-même et son interprétation. »

« Est-ce que ce débit a été défini en prenant en compte le changement climatique, je ne sais pas. Ce débit est questionné par les agriculteurs. »

Plusieurs personnes font référence à l'étude des volumes prélevables, en soulignant qu'elle s'est appuyée sur des **déclarations des volumes prélevés**, sujettes à des interprétations différentes de ce qui était demandé. Des personnes soulignent les incompréhensions sur ce qui allait être fait des données demandées et un défaut plus général de concertation, cela malgré la conduite de plusieurs réunions dans le cadre du PGRE : « En 2010, il y a eu un gros travail administratif de recensement des prélèvements « à l'arrache » et ce n'était pas clair de la part de la préfecture ce qui allait en être fait. Il y a eu de la confusion entre la déclaration des besoins et des usages. (...) Il y a eu une incompréhension de la méthodologie de l'EVP (Etude Volumes Prélevables). »

« L'EVP a été faite sans concertation. Le point de départ a été imposé. »

« Ils ont dit que le DOE à Moussoulens était de 1,6 m³/s et on est monté à 4,4m³/s après que l'on ait donné nos données. »

L'élaboration du PGRE a principalement impliqué des techniciens et les financeurs pour l'agrégation d'actions qui, pour certaines, étaient déjà envisagées. Cela a fait l'objet de validations en réunion mais sans débat. Dans le cadre de l'EVP, les usagers ont été uniquement consultés sur leurs prélèvements. En outre, les niveaux de pratique de la mesure étaient très différents chez les préleveurs : « Peu de gens avaient les données. » Ainsi, selon les personnes rencontrées, certains ont transmis des mesures et d'autres des estimations, dont pour certains des estimations des quantités utilisées, et pour d'autres des estimations des besoins. Un caractère non fiable des données transmises est ainsi souligné, mais également celui de certaines mesures. Dans ce registre, les mesures de certaines stations hydrométriques sont également questionnées. Des campagnes annuelles de remontées d'informations sur les données prélevées ont été faites depuis. Des demandes ont été formulées *a minima* de **réexpliquer** la fixation de ces indicateurs mais également de **les revoir**.

De nombreuses demandes **de révision ou d'amélioration du référentiel** sont faites :

- en tenant compte de la variation des besoins et des usages dans l'année et de leurs évolutions, par exemple : « L'Aude n'a plus d'hydrologie naturelle. Tout est contrôlé par des barrages. (...) l'hydrologie naturelle serait plus forte en hiver. (...) A l'inverse en plein été le débit serait probablement plus faible que ce qui est défini dans les débits du PGRE, en particulier en juillet aout. »
- en ajoutant des points de contrôle intermédiaires : « Moussoulens fait le juge de paix. S'il y a un point intermédiaire plus haut, on pourrait avoir une restriction progressive. »
- en considérant les débits entrants dans les retenues ou en considérant le changement climatique : « Comment arriver à combler les 37 millions ? Mais qui sont anciens et approximatifs. (...) C'est dommage de ne pas le ré-évaluer en tenant compte du changement climatique. »

Ces demandes interrogent également le caractère équitable des indicateurs, dans leur usage (cf. sections suivantes).

« L'Etat dit : « on ne peut pas tout réinterroger tout le temps ». Ils font l'économie de réinterroger mais cela restera en suspens. Ça bloque, ça fige les gens. »

« Pour le DOE, il faut au moins réexpliquer et rejustifier ou revoir les paramètres. »

Constats et sentiments d'injustices et d'inégalités de traitement

Des sentiments d'injustice et des constats d'inégalité sont exprimés. Cela s'exprime à **différentes échelles** : à l'échelle de l'Aude, des **sous-bassins**, au sein des ASA ou encore d'une coopérative. Plusieurs personnes ont également fait des **comparaisons avec la situation dans d'autres bassins** et en particulier avec le bassin Adour-Garonne. Des politiques différentes sont identifiées, en particulier sur le mode de calcul du DOE ou la possibilité de le réviser : *« En Adour-Garonne, ils ont mis à jour les DOE. »*

« Sur ce territoire, on a des « bien nés » qui ont de l'eau et disent « c'est mon eau » Malgré le fait qu'ils la gaspillent, ils ne sont pas prêts à partager. Ils vont aux manif's à côté de mecs des corbières qui n'ont pas une goutte d'eau. Ils considèrent que c'est un acquis, un héritage. »

Les constats d'inégalités sont tout d'abord exprimés sur le fait que **certains aient accès à l'eau et d'autre non**. Cela peut concerner des territoires différents, mais aussi des mêmes territoires ou une même coopérative agricole au sein de laquelle certains coopérateurs ont accès à l'eau et d'autres non. Certaines personnes héritent d'un droit d'accès à l'eau avec des biens fonciers. Des **droits historiques** peuvent être fait valoir. Des personnes enquêtées questionnent la délivrance de reconnaissance d'antériorité et dénoncent ceux qui œuvrent à maintenir le système en place, alors qu'ils le voient comme inégalitaire : *« L'ancien monde réclame toujours le maintien de ses privilèges. »*

« La gestion est historique, il y a quasi des seigneuries. »

« Le jeu c'est de gagner des semaines et des années pour maintenir le système actuel. »

« Pourquoi certains ont-ils le droit pour 1ha de consommer 15 fois plus ? Il y a une nécessité de remettre en question les droits historiques. »

Certaines décisions sont vues comme des **« passe-droits »**. Concernant les **autorisations de prélèvement**, plusieurs personnes ont interrogé le rapport du volume autorisé par hectare desservi. Ils dénoncent des renégociations « au cas par cas » ASA par ASA plutôt qu'une révision d'ensemble. Des demandes de révision des autorisations de prélèvement sont faites, en sus des demandes de révision du référentiel identifiées dans la partie 1.

« C'est une autorisation à l'hectare qu'il faudrait et pas une renégociation individuelle qui maintient les inégalités et l'asymétrie de pouvoir. »

En outre, les montants des cotisations sont très différents selon les ASA. Les différences sont également ressenties ou constatées **vis-à-vis du respect des règles et de l'application des restrictions et des contrôles**. Pour certains ce sont toujours les mêmes qui sont contrôlés. Le

sentiment est exprimé que ceux qui jouent le jeu deviennent visibles et sont alors soumis aux contrôles et aux contraintes, et expriment même un sentiment de s'être fait duper voire de perdre la face devant ceux qui n'auraient pas joué le jeu. Il est également souligné que les difficultés rencontrées par ceux qui ont modernisé peuvent avoir un effet délétère pour les autres. « La préfecture leur dit : « vous avez modernisé donc maintenant, vous devez faire des économies. » Mais, quand ils ont déclaré, ils ne savaient pas. Les autres ont vu ça en disant (ils) ont modernisé et maintenant on leur demande de faire des économies. (...) Les agriculteurs ont compris que ceux qui font un investissement ils sont pénalisés. »

« C'est compliqué pour ceux qui jouent le jeu ».

« Les secteurs qui ont fait des modernisations sont les plus contrôlés. Est-ce réel ou imaginaire ? Il y a dans tous les cas des sentiments d'injustice. »

« On nous reproche : « C'est toujours les mêmes que vous contrôlez ! » ».

« Pour le PGRE, on a donné toutes nos données et fait toutes nos mesures. Il n'y a que nous qui avons donné. On a été transparent comparé à ceux qui ne le font pas. On est rafraîchi quand on voit ce qui s'est passé depuis. »

« Celui qui est bon élève est puni autant que celui qui est mauvais. »

De manière plus générale, sont distingués dans les entretiens « **ceux qui jouent le jeu** »/les « volontaires », des « passagers clandestins »/« **les bandits de l'eau** »/ceux qui gaspillent qui sont dénoncés tout en constatant que les pratiques perdurent, souvent relativisées à l'échelle individuelle.

« Il y a des bandits de l'eau au sein des ASA ! ».

« Il y a un mec sur la (...) qui se fout de tout le monde. Il pompe en pleine journée mais il n'est pas puni. C'est un exploitant connu et tout le monde le dénonce en CGE. »

« Ça n'a pas évolué. (...) le biais est là. (Certains disent :) « Oui mais moi, je n'ai que ça à arroser, je n'ouvre pas longtemps. » Chacun se sent isolé dans un système collectif. Chacun dit que c'est quelqu'un d'autre qui a déconné. »

Enfin, des sentiments de mépris sont exprimés. Le sujet de l'eau est très **sensible** et les émotions peuvent être fortes. Des situations de **violence** verbale voire physique lors de réunions ont été décrites.

« En CGE, il y a des personnes irrespectueuses d'autres personnes. »

« Chaque été c'est la guerre en Comité de gestion. »

« On a demandé la même entente (qu'en Adour Garonne) et on reçoit une fin de non-recevoir de la préfète de grand bassin. On a eu un retour catastrophique et inquiétant, avec une touche de mépris. »

« On a vu passer des préfets, ils nous disent que l'on ne sait pas gérer. »

Des attentes de reconnaissance et de transparence via la métrologie

Nous avons vu précédemment qu'un des intérêts du PGRE était d'avoir contribué à objectiver les enjeux. Un constat est partagé : celui d'**une connaissance encore partielle des prélèvements**, soit du fait qu'il n'y ait pas de mesure soit que les mesures sont défaillantes. Cela s'applique aux préleveurs, mais aussi aux gestionnaires des infrastructures : barrages et canaux.

« Il y a une marge de manœuvre énorme sur l'amélioration des connaissances. On loupe un tiers des prélèvements. »

« Aujourd'hui, trop de gens vivent cachés. Il faut continuer à objectiver. »

« On a très significativement amélioré la connaissance des prélèvements. Mais c'est un puits sans fond, car il y a des préleveurs non déclarés et encore des demandes de reconnaissances de droits d'eau historiques. »

« Le système est biaisé car ils sont avant nous et on ne peut pas savoir qui prend quoi. »

Cela s'accompagne de **demandes de renforcer la métrologie**, ceci pour connaître les prélèvements et pour une application des règles plus justes. Des demandes de capteurs pour des suivis plus locaux sont faites, au-delà des suivis réglementaires.

« Là où la métrologie est bonne, il y a très peu de contestations. »

« Chaque année sur le terrain on découvre de nouveaux prélèvements qui ne sont pas connus. »

« Il faut faire une gestion chirurgicale et objective de la gestion concertée de l'eau, c'est à dire objectiver et piloter avec des outils de mesure visibles par tous, pour piloter le pas assez d'eau et le trop d'eau. »

Il est noté la grande **diversité de pratiques** entre les ASA sur ce plan : depuis l'absence de mesure des prélèvements individuels jusqu'à un usage de la télémétrie, et d'applications de suivi pour identifier la moindre anomalie sur les réseaux et faire du prévisionnel. La métrologie permet d'objectiver les contributions des uns et des autres dans un contexte de dénonciation et de questionnement des pratiques. Certains invitent à plus de contrôle ou au « **name and shame** », c'est-à-dire à désigner sur la place publique ceux qui ne respecteraient pas les règles, pour que le contrôle social aille en faveur de l'application des règles plutôt que de la dérogation ou du mimétisme dans le déclenchement de l'irrigation. Des positions différentes sont exprimées vis-à-vis de l'exercice du **contrôle**, vis-à-vis de l'incitation ou de la sensibilisation. Des réticences au développement de la métrologie sont également exprimées vis-à-vis du contrôle possible mais aussi de la contrainte de la mesure : **le coût d'équipement et le temps pour le suivi**. Certains demandent de rendre opposable le fait de ne pas remplir le cahier de suivi, c'est-à-dire de mettre des sanctions financières.

« Ils voient comme une contrainte terrible de noter sur un carnet combien ils ont ouvert. »

« La question de métrologie est cruciale, mais pas si évidente. Il faut une réflexion sur les bonnes modalités. »

« Tout préleveur est sensé avoir un comptage. On ne peut pas avoir un contrôle derrière chaque préleveur. Il y a besoin d'un contrat de confiance. »

Des attentes de concertation

Des besoins de médiations et de concertation ont été exprimés dans les entretiens. Les entretiens ont souligné le **caractère limité de la concertation sur le PGRE**, en particulier par manque de temps. Il n'y pas eu de débat sur le programme d'action mais uniquement des échanges directs avec leurs porteurs et des négociations bilatérales, la participation au PGRE étant une condition de l'obtention de certains financements.

« Donc c'est le genre de fiche qui s'est faite à marche forcée et sans concertation. C'était avec les techniciens avec les services financeurs. Ça prend du temps la concertation et à l'époque on n'avait pas le temps. »

Les **espaces de concertation proposés aujourd'hui** sont principalement le CTIS (Comité technique Inter Sage) et le CGE (Comité départemental de Gestion de l'eau). D'autres espaces de concertation cités sont les CLE (Commissions Locales de l'Eau) des SAGE et leurs sous-commissions thématiques, ou la commission Départementale de gestion de l'eau. Pour l'Aude Médiane, il n'y a pas de CLE mais une « instance de concertation de l'Aude Médiane », qui ne s'est cependant jamais réunie depuis 2020. Les réunions de CTIS sont présentées comme des **lieux de présentation ou de validation de décisions et de réaffirmation des positions**, plutôt que des lieux de débat et d'élaboration des décisions ou de concertation.

« Les CTIS⁵ et les CLE⁶, c'est toujours les mêmes rengaines. »
« Au CGE⁷, c'est toujours les mêmes et on répète la même chose. »
« Le CGE c'est une chambre d'enregistrement »

Les discussions et les décisions prennent principalement place **à la marge des réunions**, dans les « couloirs » ou « en chambre », c'est-à-dire dans des espaces informels et non publics, en plus petits comités. Les réunions du CTIS, comme celles du CGE, rassemblent un grand nombre et une variété de parties prenantes, ce qui constitue un problème selon plusieurs personnes interrogées.

« En réunion, c'est souvent très policé et à la sortie ils refont le match ! »
« A chaque fois, ça part dans des débats sans fin au CGE, avec des arguments poussés par les acteurs agricoles et un report de la décision. »
« Des décisions sont prise en CGE et une semaine après on revient dessus car la profession agricole est montée au créneau. »

⁵ CTIS (Comité technique Inter Sage) animé par le SMMAR, le comité technique inter-SAGE (CTIS) vise à assurer une parfaite coordination des SAGE présents sur le bassin versant de l'Aude.

⁶ Commission Locale de l'eau, instance décisionnaire d'un SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

⁷ Instance d'aide à la décision dans le cadre de la gestion de crise qui « se réunit sous la présidence du Préfet de l'Aude ou de son représentant avec l'ensemble des acteurs concernés (services de l'État, Département de l'Aude, Chambre d'agriculture de l'Aude, Chambre des métiers et de l'artisanat, Fédération de Pêche, Office nationale des forêts, Veolia, syndicats mixtes, EDF, BRL, association des maires de l'Aude, association des maires ruraux de France... et SMMAR EPTB Aude). » <https://www.smmar.fr/nos-missions/la-gestion-de-la-ressource-en-eau/>

Des questions sont soulevées sur la **représentation** de la diversité des usagers dans ces instances et en particulier de la diversité du monde agricole. Une personne a interrogé la représentation systématique en binôme des élus et des techniciens qui conduit à un grand nombre de présents. **Une petite partie des personnes présentes prennent effectivement la parole lors des réunions.** Un besoin de concertation en plus petits groupes ou de capacité de préparation amont, par exemple entre usagers d'une même catégorie (Agriculteurs, gestionnaires AEP, gestionnaires d'ouvrage, etc.), est exprimée. Des enseignements peuvent être tirés pour définir les modalités de concertation pour l'élaboration du PTGE avec une réflexion sur la pertinence de travailler en sous-groupes, géographiques, par usage ou selon les enjeux.

« Il y a un exercice pas facile de refonte des comités de gestion de l'eau. On a toujours 170 invités (au CGE). Ce ne sont pas des gens qui manquent mais il y a des gens en trop. »

« C'est intéressant de trier qui participe à quels moments et pas en permanence. Il y a un intérêt à des réunions plus ciblées avec des sujets qui nous concernent vraiment. »

« Il y a de l'iniquité et de l'injustice dans l'accès à l'eau mais même dans le traitement de la parole, dans la possibilité de prise de parole. »

Un dispositif conséquent de suivi et de concertation est mis en place en situation de crise, avec en particulier des réunions du CGE. Elles ont lieu au moment de l'étiage c'est-à-dire de tensions sur la ressource en eau. Le CGE est le lieu de « frictions ». Pour une personne interrogée, c'est « une foire d'empoigne ». Pour une autre, c'est « infernal ». Le caractère violent de certaines prises de parole est souligné, avec l'expression de « grossièretés ». Un **besoin** est exprimé de **concertation en amont de la crise**, et d'anticipation pour éviter les conflits d'usages. **L'anticipation** est attendue « *dans les 2 sens du terme, prévision et préparation des actions* ». C'est-à-dire un appui sur la gestion structurelle plutôt que conjoncturelle. Du scepticisme est exprimé sur les arrêtés sécheresse trop tardifs et vus comme jouant principalement sur la restriction.

« On est de plus en plus dans des logiques de gestion de crise. »

Il ressort de cette section que le PGRE a pris place sur un terreau d'incompréhensions et de défiance toujours présent aujourd'hui. Dans ce contexte, un référentiel de gestion a été construit à la suite de l'Etude des volumes prélevables et partagé. Ce référentiel est une base de discussion commune. Il reste cependant controversé **et en attente de révision**. Cela conduit aux recommandations suivantes :

↳ **Poursuivre la clarification du référentiel** en s'appuyant sur les études hydrologiques complémentaires à l'EVP conduites

↳ **Clarifier les suites qui seront données aux demandes de révisions** des débits seuils et des autorisations de prélèvement et le cas échéant, les modalités de révision envisagées (calendrier, personnes impliquées, etc.).

↳ **Soigner les modalités de concertation pour l'élaboration du PTGE**

4 Sur l'objectif d'une gestion solidaire à l'échelle du bassin versant et la gouvernance

Le PGRE visait à : « privilégier une **gestion solidaire** de l'eau à l'échelle du bassin versant. » (p8). Cette section discute des transformations au cours des 10 dernières années en termes de **gouvernance** pour porter cette solidarité de bassin, et plus précisément pour porter le PGRE en identifiant des attentes pour la gouvernance du PTGE.

« Ça permet de mettre tous les acteurs autour d'une même table. (...) Avant les sujets étaient traités chacun dans son coin. On espère que le PTGE finira d'officialiser cette nouvelle approche de la Gestion de l'eau. Il faut que le PTGE soit une marche supplémentaire ».

« La gouvernance est essentielle dans le bon déroulement du PTGE »

Renforcement de l'organisation des usagers : vers une représentation à l'échelle de l'Aude ?

L'organisation de la gouvernance de l'eau a évolué au cours des dix dernières années sur le territoire, avec en particulier la **consolidation d'ASA, d'unions d'ASA, et d'intercommunalités dans le domaine de l'AEP ou encore dans le cadre des SAGE**, et aujourd'hui dans le cadre du SAGE Aude. Parmi les actions du PGRE figuraient des contrats de canaux dont la pertinence a été reconnue dans les entretiens en exprimant l'attente de mise en œuvre de nouveaux contrats et une poursuite de la consolidation des ASA existantes et des unions d'ASA. La diversité des statuts des unions d'ASA actuelles est soulignée⁸.

« Sur l'Aude il y a les collectifs et les individuels et nous on pousse pour une intégration des individuels. Les individuels sont connus mais il y a aussi des prélèvements sauvages. Si vous voulez que le PTGE soit efficace, il faut qu'il inclue le maximum de personnes et donc avec un accès simplifié administrativement à l'eau »

« La gestion collective c'est regrouper les préleveurs dans les ASA et regrouper les ASA dans les unions d'ASA, pour répartir au mieux la ressource dans les périmètres irrigués et au sein des territoires. »

« Le partenariat s'est construit avec le monde agricole, via les unions d'ASA. Ce n'était pas évident de faire rentrer dans le cadre l'ensemble des présidents d'ASA. C'était difficile au début pour que s'alignent l'ensemble des ASA. »

« Dans une union d'ASA, le type d'organisation permet de tirer les acteurs vers des démarches plus vertueuses. »

Les points de vue sont contrastés sur la pertinence d'une représentation des irrigants à l'échelle de l'Aude, par exemple sous forme d'un OUGC⁹. Les atouts d'une représentation unique sont

⁸ L'Union des Associations d'Hydraulique de l'Est Audois est un Etablissement Public à caractère Administratif dont l'objet est la gestion d'associations d'irrigation et d'écoulement des eaux. La SICA IRRIGATION DE L'OUEST AUDOIS est une Société civile coopérative à capital variable, Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)

⁹ Organismes Uniques de Gestion Collective : structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé.

mis en avant par certains. Des réticences sont exprimées sur la possibilité de prendre ce rôle de répartition de l'eau et des conditions insuffisantes pour pouvoir le faire. L'OUGC peut être vu comme une substitution aux services de l'Etat pour organiser la répartition.

« Il y aurait dû y avoir une seule union départementale. Dans le monde des bisounours, si on était regroupé sous la même bannière, on avancerait plus vite, pour éviter des jeux de concurrence qui n'apportent rien. »

« Il y a besoin d'un OUGC mais les acteurs ne sont pas mûrs. »

« L'OUGC aurait à se partager la misère. Ce n'est pas acceptable »

Une des explications avancée concernant **l'échec de la mise en place du système généralisé de compensation** tient à la **difficulté de sa gouvernance**¹⁰. Des propositions ont été faites et des solutions ont été examinées telle que la mise en place d'un GIP (Groupement d'intérêt public), sans qu'une solution satisfaisante ne soit trouvée, en particulier pour l'arbitrage des décisions (répartition des voix). Il est également souligné une déconnexion entre la discussion sur la gouvernance et celle sur la définition des coûts et des volumes. Des personnes soulignent qu'il y a eu beaucoup de discussions entre techniciens, en particulier sur le second sujet, mais avec une association faible des décideurs. Un enjeu d'implication des gestionnaires des ouvrages est également identifié.

« C'est trop tôt pour un OUGC et on a mis la charrue avant les bœufs pour le système de compensation en définissant la gouvernance avant la définition des coûts et des volumes. »

Enfin, il a été souligné que dans les différentes structures impliquées et dans la dynamique vers la gestion par bassin versant, l'implication des techniciens était continue mais qu'un enjeu fort résidait dans **l'implication des élus**, que ce soient ceux des collectivités territoriales, mais aussi des ASA et des autres types d'organismes. Des niveaux d'implication très différents sont constatés chez les élus des collectivités.

« C'est les techniciens qui font la politique. »

« Il y a une difficulté de lecture et d'appropriation pour les élus. »

Solidarité de bassin tenue et polarisation par sous-bassins

La gestion solidaire voulue dans le PTGE supposait que les volumes stockés non utilisés puissent être mutualisés au bénéfice des territoires situés en aval qui manquent de ressources (p9). Il visait donc un rééquilibrage entre les territoires. Durant la démarche du PGRE, **des institutions par sous-bassins** se sont renforcées, via la consolidation des unions d'ASA et via la mise en œuvre des SAGE sur le Fresquel, l'Aude Amont et l'Aude Aval accompagnées de CLE (Commissions Locales de l'Eau) et de commissions « ressource ». Une instance de concertation Aude Médiane a été créée mais sans entrer en activité. Les actions du PGRE sont classées selon ce découpage territorial. A l'heure de l'évaluation, des comparaisons entre territoires sont faites, également dans les entretiens. Des personnes **dénoncent alors une mise en opposition des secteurs et des caricatures**, comme si les pratiques étaient homogènes dans chaque secteur

¹⁰ Une autre étant son financement

ou vis-à-vis de l'accès à l'eau. Des critiques ont été faites, des comparaisons mais aussi des interrogations soulevées sur la situation dans le secteur des autres. La solidarité de bassin reste ténue.

« Jusqu'à maintenant, les gens n'avaient pas la même lecture de la gestion solidaire de la ressource. Il faut ancrer dans les mentalités la solidarité de bassin et entre les usages. C'est des bons points par rapport au PGRE. Il permet de lancer ces sujets. »

« Les professionnels ont encore beaucoup de mal avec cette vision globale. Dans les CGE, les discussions montrent que la culture commune a du mal à être partagée »

« La solidarité amont aval, ils n'en ont rien à faire. »

A ce titre, certains voient comme une bonne chose la mise place d'un **SAGE unique à l'échelle du bassin de l'Aude**. Ceci soulève également l'enjeu de l'articulation des échelles et l'évitement d'une opposition entre sous-bassin au détriment d'une solidarité de bassin recherchée. Dans le même temps, des personnes interrogées demandent de reconnaître les histoires et les enjeux différents selon les territoires. L'enjeu d'une **articulation entre SAGE et PTGE** a également été soulevé.

« Le SAGE unique pourrait amener une solidarité un peu plus importante entre les trois territoires. »

« Une des avancées positives du PGRE c'est le SAGE départemental pour casser les dynamiques géographiques »

« La croissance de la demande en irrigation va créer des rivalités entre régions. »

« L'articulation (entre le SAGE et le PTGE) est nécessaire et existante. Il est logique de mener les deux de front. (...) Le PTGE sera la cheville ouvrière du SAGE avec des actions. »

Pilotage par l'Etat, animation par le SMMAR et cohérence des politiques publiques

Le PGRE était **piloté par l'Etat et animé par le SMMAR**. Il impliquait une **diversité de porteurs d'actions et d'acteurs institutionnels** : la préfecture, la DREAL et la DDTM au titre de l'Etat mais aussi l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cette organisation est reconduite pour l'élaboration du PTGE.

Le rôle de l'Etat en tant que pilote est reconnu. **Cependant, l'exercice de ce rôle est vu de manières différentes selon les personnes enquêtées**, avec des ambivalences entre différentes visions de **l'Etat : contrôleur, planificateur et accompagnateur des territoires**. Ainsi, l'action de l'Etat est vue par certains principalement comme celui de l'application de la réglementation, dans un rôle de définition de limites et de contrôle. A ce titre un positionnement plus ferme ou plus souple peut être attendu. D'autres mettent à l'inverse l'accent sur le besoin de planification ou d'accompagnement des changements de pratiques. Les rapports à l'Etat exprimés sont également très différents, selon les personnes enquêtées, en termes de connaissance et de confiance.

« Jusqu'à présent l'Etat ne s'immisçait pas et nous laissait gérer. »

« L'Etat est dans la posture étatique, de rigueur et de rigidité. Ce n'est pas constructif. »

« On ne travaille plus en confiance avec les services de l'Etat. »

« Il y a un besoin d'accompagner les irrigants vers une structuration collective. Ils choisissent actuellement une forme brutale de contrôle et de rappel de la loi mais sans ouverture ni proposition d'accompagnement (...). L'Etat, je ne le vois pas comme un partenaire. »

Plusieurs enquêtés pointent une évolution des relations dans le temps et de l'implication de l'Etat dans le territoire. La pluralité d'interlocuteurs institutionnels (Services de l'Etat et établissements publics de l'Etat), le manque de moyens (sous effectifs et vacances de poste) et les changements réguliers ont été soulignés comme des difficultés aujourd'hui. Des délais sont déplorés dans l'instruction des dossiers, par exemple sur des autorisations de travaux en cas de fuite, ou le manque de moyens de la police de l'environnement. En outre, les interlocuteurs institutionnels fréquemment été présentés comme à distance des territoires, éloignés des enjeux locaux ou « *déconnectés des réalités de terrain* ». Des incompréhensions existent et sont accrues du fait d'une familiarité différentes aux instruments de politiques publiques. Des incompréhensions sont également fondées sur des différences constatées dans la mise en œuvre des PGRE et plus généralement des politiques de l'eau selon les territoires, en particulier entre le bassin Rhône Méditerranée Corse et le bassin Adour Garonne (cf. supra). Plus généralement, les personnes enquêtées expriment rencontrer différents interlocuteurs pour l'Etat qui portent des politiques sectorielles différentes, au risque **d'incohérences en particulier entre politique de l'eau et politique agricole**. Certains dénoncent un laisser faire, dans certaines situations d'incohérence, pour éviter les conflits.

« Les équipes changent chaque année. Il faut à chaque fois réexpliquer aux ingénieurs de l'Etat. Le Préfet change aussi. On repart à zéro à chaque fois. »

« Il n'y a pas de relations fréquentes avec l'Etat ou la préfecture »

« Les effectifs de la DDTM ne sont pas suffisants. Il y a beaucoup de renouvellement et pas de mémoire. C'est une difficulté face à des acteurs très ancrés sur le territoire. »

« L'Etat n'a pas les moyens de ses ambitions et des contrôles. »

« L'Etat est discret : pas de vague et tout ira bien ».

« De quelle DREAL parle-t-on ? Sanitaire, écologie industrie et commerce ? Selon qui, la vision de la DREAL bouge. Ce n'est pas facile de se retrouver sur le terrain. »

Les questionnements sur le rôle des acteurs publics concerne également celui des collectivités territoriales et de leurs groupements. La démarche du PGRE a pris place dans **un contexte d'évolution des compétences sur la gestion de l'eau, en particulier suite aux lois NOTRe¹¹ et GEMAPI¹²**. Si la place de l'Etat a été présentée comme ayant évolué avec le temps, celle des collectivités également : que ce soient les communes, les intercommunalités, le Département ou la Région. Celles-ci sont questionnées.

¹¹ La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

¹² La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est aujourd'hui une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

Le PGRE a été conduit avec le **développement d'une compétence sur les ressources en eau par le SMMAR**, qui s'était historiquement construit sur la thématique des inondations. Le sujet de la gestion quantitative est venu quand le SMMAR a été labelisé EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) en 2008. De manière notable cependant, le SMMAR est distant et peu connu pour certains acteurs qui participent aux CTIS ou au CGE. Concernant les moyens d'animation, si l'animation faite par le SMMAR est reconnue par une grande majorité, elle ne se substitue pas à l'animation technique opérée par d'autres acteurs sectoriels ou à des échelles géographiques plus petites. Quelques personnes soulignent des moyens d'animation insuffisants pour le PGRE et plus généralement pour la gestion des ressources en eau. Les **besoins de moyens pour l'animation et pour l'information** sont soulignés. Plusieurs personnes interrogent les moyens mobilisés vis-à-vis des ambitions et interrogent les modalités d'animation pour la suite.

« Il faut reconnaître la place du SMMAR comme animateur central de la démarche. Si on ne reconnaît pas ça, le PTGE ne pourra pas avancer. »

« On est en train d'installer au niveau du SMMAR une solidarité qui n'existe pas aujourd'hui. »

« C'est une chance sur le département de l'Aude qu'il y ait l'EPTB qui peut être financé par l'agence de l'Eau. Le SMMAR est porteur sur le terrain de la déclinaison de la DCE. Il a une capacité d'action autant technique que politique. »

« Aujourd'hui, les moyens ne sont pas réunis. Le SAGE n'a pas les moyens. »

« Il y a eu une mobilisation des acteurs et ils se parlent en ayant conscience du poids respectif de chacun. Au titre du PTGE, il faut continuer à animer cela. »

Dans cette section, nous avons fait le constat d'une gouvernance du bassin de l'Aude en construction et identifié des enjeux pour l'élaboration du PTGE dans un contexte d'évolution des compétences. Cela conduit aux recommandations suivantes :

↳ **Veiller dans la concertation à coordonner les territoires (Sous-bassins) et ne pas les opposer.** Pour cela, une approche transversale par thématique est à considérer.

↳ **Veiller à l'articulation du PTGE avec le SAGE Aude et avec les autres démarches de politiques publiques** et en particulier celles qui concernent l'aménagement du territoire : SCoT, PLU. Il s'agit de les articuler dans leur contenu mais également dans la conduite de leur élaboration pour ne pas sur-solliciter les parties prenantes.

↳ **Appuyer les démarches pour une représentation des usages** dans leur diversité à l'échelle du bassin

↳ **Renforcer l'implication des élus** des collectivités territoriales mais également des autres instances, en complément de l'implication des techniciens.

↳ **Clarifier les compétences et champs de responsabilité de chacun** dans l'élaboration du PTGE puis dans sa mise en œuvre

5 Sur la place des différents usages de l'eau et enjeux

Dans cette section, nous discutons de la place des différents usages de l'eau et de leur représentation dans le PGRE, ainsi que des attentes vis-à-vis du PTGE, du point de vue des personnes interrogées. En effet, un des objectifs du PTGE Selon [l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative aux projets de territoire pour la gestion de l'eau](#), est d'« aboutir à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire permettant d'atteindre ou de maintenir dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles, en respectant le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. »

L'usage agricole au centre, mobilisation de la profession et attentes renforcées

L'usage agricole était **prédominant** dans le PGRE. Pour les personnes enquêtées, une telle place était justifiée du fait de sa part dans les prélèvements. Une majorité des actions concernait cet usage. Différents constats sont partagés sur l'engagement du monde agricole avec un **constat général d'implication et d'efforts dans la mise en œuvre des actions**, en considérant également les difficultés rencontrées dans le montage des projets et des dossiers de financements, dans leur suivi et face à la résistance de personnes concernées dans les collectifs.

« Tout le monde s'accorde que le PGRE est plutôt sur la question agricole. »

« On s'aperçoit du poids dominant de la profession agricole. »

« Le monde agricole s'est mis en ordre de marche »

« Très gros travail d'animation et de coordination des acteurs de l'irrigation pour faire les choses. Je leur tire mon chapeau en termes d'animation. »

« Tout le monde n'a pas basculé du gravitaire ou sous pression du jour au lendemain. Il y a eu des années de transition, de guerre de l'eau. »

« La modernisation c'était hyper violent. Si vous ne le faites pas de manière brutale, les mecs vont jamais s'équiper. Nous on s'en sort en leur donnant l'eau en gravitaire au printemps. Mais c'est violent, même avec les aides Agrimer. »

« Depuis le premier contrat de canal, la gestion quantitative a émergé. Il n'y a pas eu de progrès sur le partage de l'eau entre les gens. »

Une des explications du fait que le système de compensation n'ait pu être mis en place tient au fait qu'il demandait de payer l'eau. Le fait de **payer l'eau** ou d'augmenter les tarifs n'est pas acceptable pour de nombreux agriculteurs. Plusieurs arguments sont avancés. Le premier est que cela représente un coût supplémentaire pour les exploitations, que certaines ne peuvent assumer. Cependant, plusieurs personnes ont également fait part d'incompréhensions sur les coûts et les bénéfices réels d'un tel système. Plusieurs personnes ont argumenté de l'intérêt économique d'un système de compensation tel un système assurantiel. Enfin, des personnes identifient une évolution de l'acceptabilité d'une augmentation des coûts.

« Ils disent « Vous nous volez et nous saignez. » (A propos d'une augmentation de la cotisation à l'hectare dans une ASA)

« Aller vers le système de compensation maintenant, ce serait balancer du pognon par la fenêtre. Pourquoi une ASA (...) qui est vertueuse et a modernisé irait dépenser plus pour compenser pour sa voisine »

« Le reste des irrigants ne se projettent pas pour payer (une compensation), ils disent qu'ils payent déjà la modernisation. »

« Un point de fragilité est le financement du système (de compensation) car avec les droits d'eau historiques, il y a des droits d'eau quasi gratuits. Mais, c'est certainement plus acceptable maintenant qu'il y a 5 ans. Tout le monde admet que l'eau a une valeur et peut avoir un coût. »

A l'issue du PGRE, les enjeux pour le monde agricole sont vus comme accrus dans un **contexte de crise liée au manque d'eau mais aussi de crise économique**, en particulier dans la viticulture. Selon les personnes interrogées, à l'avenir, la demande en eau agricole va rester la même ou s'accroître en quantité et avec une demande d'extension des réseaux, dans le contexte de changement climatique. L'eau est un besoin et une assurance. Plusieurs personnes faisant le constat d'une croissance de la demande en irrigation anticipent des tensions à l'avenir. Un besoin de temps d'adaptation des pratiques est pointé. Une poursuite de l'information, de la mobilisation et de l'organisation est présentée comme nécessaire.

« Il y a une demande massive d'accès à l'eau. »

« Des gens des corbières achètent du foncier par ici, car c'est plus possible dans les Corbières quand on vendange 1,5T/ha. C'est une relocalisation plutôt qu'une installation. Il n'y a pas de déprise agricole. »

« Il y a un problème de survie des exploitations et des emplois. »

« Il y a un risque de disparition de l'agriculture »

Considérer la diversité de situations et de pratiques d'irrigation

Une **grande diversité** des pratiques et des situations est cependant identifiée dans les entretiens :

- Dans la situation de l'exploitation : jeunes agriculteurs jusqu'à proche de la retraite, vignes nouvellement plantées ou âgées, etc.
- Dans les pratiques d'irrigation et culturales
- Dans l'ancienneté et le fonctionnement des ASA, dont les cotisations.
- Dans la perception de la pénurie et dans l'engagement à changer de pratiques.

« Il n'y a pas une position unique au sein du monde agricole. »

« Vis-à-vis du reste du département, on ne s'est pas compris dès le départ. On n'a pas les mêmes pratiques en agriculture et en irrigation ».

« Aujourd'hui, certains membres d'ASA ne sont pas du tout responsabilisés sur la gestion quantitative. »

« Souvent on mobilise les premiers de la classe, mais ils sont déjà convaincus. »

« Il faut travailler avec les différents représentants du monde paysan. (...) Les discussions doivent se faire depuis la base, sans top down, mais en co-construction. »

Considérant cette diversité, la **représentation du monde agricole** dans les discussions est questionnée. Pour certains, la chambre d'agriculture est représentante légitime et devrait coordonner les représentants agricoles, pour d'autres, elle ne représente pas certains usages agricoles. Des constats ont été partagés sur l'organisation du monde agricole au cours du PGRE et sur les besoins de poursuivre cette organisation. Des questionnements sont portés sur la pertinence de certaines pratiques : l'irrigation de la vigne en général ou par aspersion, l'irrigation en gravitaire, même pour lutter contre la salinisation des terres, la culture du riz dans le département. Si les besoins d'eau des vignes sont reconnus, des doutes sont exprimés sur la capacité de l'irrigation à sauver la filière viticole.

L'AEP quasi absente du PGRE, pressions croissantes et devoir d'exemplarité

Le PGRE était principalement centré sur l'irrigation du fait de l'importance des prélèvements de cet usage sur le plan quantitatif. Plusieurs personnes soulignent l'importance de **considérer l'usage AEP alors que les enjeux sont croissants** dans un contexte où des communes sont en déficit, ou des situations de captages à sec ou de défaut d'alimentation de villages sont rencontrées. Il est pointé que les restrictions ou les DOE sont potentiellement plus acceptables si c'est au profit de l'AEP. Différents constats sont partagés avec des questionnements sur les usages actuels. Des enjeux sont identifiés sur la **pérennité des eaux souterraines et le rendement des réseaux d'AEP** (gestion patrimoniale, économies d'eau). S'il est bien souligné qu'en termes quantitatifs, les consommations restent inférieures à celles de l'agriculture, les **dimensions symboliques et d'exemplarité** sont mises en avant. A ce titre l'arrosage des ronds-points ou celui des stades fait l'objet de questionnements, de dénonciation ou de défense.

« Des actions sur l'AEP figuraient mais plutôt pour faire de la figuration. Alors que l'on dit que l'usage est prioritaire, il faut être exemplaire. »

« Un enjeu est la concurrence eau brute/AEP »

« L'alimentation en eau potable est un problème majeur, plus important que l'agriculture. »

« L'AEP, reste un faire-valoir au titre de l'exemplarité plutôt qu'un curseur d'action. »

« Le petit cycle de l'eau a eu le sentiment que les investissements étaient au détriment des enjeux de ce domaine, alors qu'il y a un enjeu financier et patrimonial lié au patrimoine vieillissant. »

« L'arrosage des ronds-points est autorisé car la ressource est sécurisée. Mais, cela fait débat. »

« Nous, on nous met des restrictions. Et, eux, ils veulent de l'eau pour le stade. »

Cet usage était peu représenté dans la démarche PGRE. La question de la **représentation et de l'implication de cet usage** dans l'élaboration du PTGE est posée dans un contexte de développement de la gestion intercommunale, avec de nouveaux regroupements de communes et l'élargissement de Réseau 11 dans les 10 dernières années. Cette dynamique de

transfert des compétences des communes vers les intercommunalités concernant l'eau et l'assainissement est vue comme amenée à se poursuivre dans les prochaines années. Les intercommunalités, réseau 11 ou encore le Département de l'Aude sont vus comme des représentants de l'usage Eau potable. Des personnes appellent en outre à : impliquer les délégataires ; conduire en amont du PTGE des concertations entre les acteurs de l'eau potable ; considérer les schémas de sécurisation de l'abreuvement et les schémas directeur eau brute.

Attentes différenciées d'intégration des autres usages au PTGE

D'autres usages de l'eau ont été abordés dans les entretiens : **industrie, jardins, navigation, sports de loisir, tourisme**. Ces usages étaient principalement absents du PGRE. Différentes attentes sont exprimées en termes d'implication dans le PTGE en appelant à une attention à l'« inter-usage ».

« L'AEP personne n'est contre. Les questions sont plus complexes sur le tourisme et sur le besoin des équipements touristiques. »

« J'ai le sentiment que l'on a perdu la vision inter-usages. Chacun est dans un rôle puissant de défense des intérêts. »

L'**usage industriel**, a été abordé de rares fois en entretien et alors présenté comme ne faisant pas l'objet d'un enjeu pour le PGRE. Les consommations industrielles sont considérées comme connues, stables et gérées : les coûts sont internalisés au secteur. Des actions sont identifiées comme méritant d'être poursuivies, comme le développement de la réutilisation des eaux usées et le traitement des pollutions.

« Il n'y a pas d'inquiétude et pas d'enjeu de développement industriel ».

Les jardins dans les périmètres irrigués se développent mais restent des préleveurs minoritaires. Des politiques différentes de frein ou d'accompagnement sont citées. Un enjeu d'information des jardiniers est identifié.

« C'est anecdotique comme consommation : des papis et des mamies qui arrosent des jardins potagers. »

« Il y a un enjeu d'information avec pour cible principale les jardiniers. Ils sont moins au courant des institutions, etc. »

L'usage de **navigation** est considéré vis-à-vis de la gestion des canaux. Une implication de VNF est attendue en tant que gestionnaire d'infrastructures. Cependant, VNF n'est pas usager navigateur et cette représentation devrait donc être complétée par celle des usagers. Des enquêtes rapportent des conflits entre VNF et des agriculteurs qui accusent le premier de gaspiller l'eau. Des actions violentes vis-à-vis des canaux sont rapportées (écluses soudées, vandalisme). Des adaptations de la gestion des canaux sont identifiées dans les entretiens avec un besoin de clarifier les volumes pour la navigation.

« On souhaiterait être en capacité de dire que sur un volume prélevé, il y a X% à l'agriculture, Y% à la navigation et Z% au maintien en eau de l'infrastructure c'est-à-dire à l'infiltration. »

Les sports d'eau vive pratiqués dans la vallée de l'Aude sont conditionnés par les débits des rivières et les lâchers des barrages. Il existait une convention « eaux vives » sur le barrage de Matemale, qui a été révisée pour que les lâchers soient lissés. Ceci a conduit à des adaptations des pratiques qui vont avec le développement de pratiques telles que le « ruisseling », marche dans les cours d'eau. D'autres usages **de loisir et de tourisme** existent dont certains revêtent une dimension patrimoniale. Des usages singuliers sont évoqués en questionnant les prélèvements, tels que la chasse en étang. Des actions existent, en particulier accompagnées par la CCI, pour des économies d'eau par les professionnels du tourisme. Ces actions n'étaient pas intégrées au PGRE. Le poids de ces usages est **faible dans le PGRE et dans les discussions sur la gestion des ressources en eau**. Les revendications avancent un poids économique important de ces activités sur certains territoires dans un contexte de crise agricole. Leur implication est cependant interrogée ainsi que l'inclusion de mesures dédiées : économie d'eau des professionnels du tourisme, intégration au système de compensation et dans la révision des conventions des barrages et des lâchers.

« Un schéma populiste et simpliste est qu'avec le changement climatique, les volumes d'eau se tendent, et les activités de loisir ne sont plus possibles. »

« Le soutien politique fort pour ces conventions (de lâchers pour les sports d'eau vive) s'est dégradé au fil des années. »

« On souffre culturellement, les « activités récréatives » dans l'imaginaire, on n'est pas des filières sérieuses. On est jeune. On n'est pas intégré culturellement. On n'apparaît pas comme une filière économique. »

« La situation est dégradée, mais pas uniquement à cause de la sécheresse. Il y a de la souffrance aussi de l'image de la sécheresse sur le Tourisme. Cela a détourné de la destination et eu un impact économique. »

Enfin, il est souligné que les sports d'eau vive, ne prélèvent pas l'eau dans leur pratique, mais sont conditionnés par les débits et l'alimentation en eau des espaces de pratique. A ce titre, **la pertinence de la répartition entre les usages est interrogée avec des demandes de clarifications.**

Tensions sur la priorité à la préservation des milieux naturels

Plusieurs personnes interrogées ont réaffirmé l'importance et la **priorité de la préservation des milieux naturels** dans le contexte du changement climatique qui contribue à leur dégradation rapide. Certaines nous ont fait part en entretien de la nécessité de recours en justice pour faire valoir la protection des milieux naturels. Ceci implique une mise en valeur économique de la destruction des milieux naturels.

« On fait en sorte que le milieu naturel soit la dernière roue du carrosse. Or, il y a besoin de préserver le patrimoine écologique commun. (le...) milieu n'est pas usage ni usager mais c'est un patrimoine commun. »

« Nous sommes attentifs à ce que les milieux naturels ne soient pas oubliés au profit des activités économiques. Avec le changement climatique, à 2030, les milieux naturels vont aussi souffrir. »

« Les températures explosent. L'évolution biologique va assez vite. Les milieux doivent venir en priorité car leur dégradation est très rapide »

« La demande du milieu est a priori constante et définie dans le cadre de l'EVP et il n'y a pas de curseur là-dessus, il y a des obligations et le cadre européen, on ne peut pas rogner là-dessus. »

Dans le même temps, des **interrogations ont été soulevées** sur ce qu'est le « milieu naturel » dans un bassin aussi fortement anthropisé et sur ce que serait l'« **hydrologie naturelle** ». L'objectif de maintien des milieux existants et mis face à celui d'un retour à une hydrologie naturelle, cependant vu comme utopique dans le système actuel : *« L'Aude n'a plus d'hydrologie naturelle. Tout est contrôlé par des barrages. (...) Dans l'idéal, (...) il faudrait que l'on ait une hydrologie naturelle. Mais, c'est purement impossible à moins de plastiquer tous les barrages. Elle serait plus forte en hiver. (...) A l'inverse en plein été le débit serait probablement plus faible que ce qui est défini dans les débits du PGRE, en particulier en juillet et août où il y a des lâchers d'eau pour les agriculteurs. (...) Un soutien d'étiage sur dynamique naturelle des cours d'eau, il n'aurait pas lieu d'être en été. »*

« Le soutien d'étiage sur la dynamique naturelle des cours d'eau n'aurait pas lieu d'être en été. »

« Il faut éviter d'être dogmatique sur la préservation de la biodiversité. Si on ajoute 2 degrés, les espèces ne seront pas les mêmes Il ne faut pas s'acharner à préserver une biodiversité qui va disparaître. »

Des **conflits entre usage agricole et préservation du milieu naturel** sont identifiés, par exemple à l'aval concernant le maintien des roselières et la politique de conservation mise en œuvre par le Parc Naturel Régional. Pour certains, les milieux naturels devraient venir en second et en particulier, aucune eau ne devrait aller à la mer. D'autres combattent cette idée en soulignant l'enjeu de préservation des milieux marins. Cependant, le rapport aux milieux naturels peut également être présenté de manière différente lorsqu'il s'agit de **milieux singuliers auxquels les personnes sont attachées**, cela vis-à-vis de la préservation des milieux naturels de l'Aude en général.

« C'est dommage qu'in fine l'eau que l'on ne va pas utiliser chez nous, elle va finir à la mer. »

« Ils ne comprennent pas les risques pour l'agriculture. (...) C'est bien de laisser l'eau dans le milieu mais ce n'est plus possible. »

Une montée de la pression sociale : information du « grand public » et participation

Il est noté que la presse parle de l'eau ainsi que les radios mais uniquement en cas d'évènement ou de crise. Plusieurs personnes interrogées font part des efforts de communication de leurs structures, auprès de leurs adhérents ou du grand public. Différents publics sont ciblés, avec différents médias : presse, journaux des collectivités, achat de SMS, groupes de messagerie, réseaux sociaux, bulletins hebdomadaires, distribution dans les boîtes aux lettres, etc. Un accent est mis par certains sur la communication sur les mesures de restrictions, en traduisant les textes des arrêtés dans un langage courant. Il est cependant souligné que la communication

reste difficile et insuffisante. **Des besoins de sensibilisation et d'explication à un plus large public, jusqu'à l'ensemble de la population** sont identifiés. Plus largement, un enjeu de débat public sur l'eau est souligné par quelques personnes.

« Au niveau des foyers, les sécheresses en 2022 et 2023 ont accéléré les choses dans la mentalité et dans les pratiques. Les volumes ont été moindre dans les régions, etc. Il y a eu de la communication et des économies d'eau individuelles. »

« Avec la pression sociétale, c'est très chaud. (...) La profession (agricole) est montrée du doigt quand elle irrigue avec les canons en pleine journée et que les touristes qui passent sur l'autoroute le voient. »

« La population est partagée en deux : les agricultures demandent de l'eau à tout prix et une partie des citoyens dit « Pourquoi pas, mais il faut garder de l'eau pour les rivières ! » »

« Beaucoup de public n'en a rien à faire dont des maires qui arrosent la pelouse des stades en pleine journée. Ce n'est pas la majorité du grand public qui est conscient du sujet. Tant qu'ils ne sont pas directement touchés comme ceux qui n'ont plus d'eau au robinet. Pour les arrêtés préfectoraux, je ne suis pas sûr que les particuliers soient au courant. »

« Il y a uniquement une communication en temps de crise et pas en dehors car les gens ne voient pas l'intérêt. »

« La presse en parle mal. Il y a besoin de rectificatifs. »

« On ne sait pas toucher les gens. C'est difficile d'aller au quotidien toucher les adhérents. »

« Il y a besoin d'un débat public sur l'eau comme bien commun. »

Le constat est partagé que le PGRE était centré sur l'usage irrigation. Des attentes sont cependant exprimées d'une inclusion d'une plus large variété d'enjeux dans la suite et d'un plus large public. Cela conduit aux recommandations suivantes :

- ↳ **Elargir le champ des actions du PTGE** en considérant une plus grande palette d'usages.
- ↳ **Clarifier le cadre de la concertation, c'est-à-dire le champ d'action du PTGE**, qui ne peut résoudre tous les enjeux liés à la ressource en eau, et **son positionnement vis-à-vis d'autres instruments**, (par exemple clarifier l'inclusion des enjeux touristiques, clarifier où les différents enjeux sont traités (PTGE, SAGE, etc.) et ce qui se décide dans le PTGE.)
- ↳ **Préciser pour chaque action du PTGE son impact potentiel sur les autres usages.**
- ↳ **Veiller dans l'élaboration du PTGE à la représentation des usages** en particulier en tenant compte de la diversité de pratiques agricoles.
- ↳ **Communiquer auprès du grand public et impliquer un plus large public dans la concertation**

6 Sur l'opportunité et les orientations du PTGE

Désarrois, mises en question et mobilisations après 3 années de gestion de crise

Après 3 années de sécheresse (2022 à 2024), les constats sont partagés vis-à-vis d'une baisse des pluies entraînant une raréfaction de la ressource et une nécessaire adaptation. A cela s'ajoutent le contexte de crise et de revendications sociales agricoles et le contexte budgétaire plus contraint pour les financeurs. Des **scenarios catastrophistes** sont partagés : *« L'Aude va s'assécher. Elle sera aussi sèche que l'Agly s'il n'y a pas un plan national. Dans 20 ans, l'Aude et les PO ce sera la savane. »*

« J'ai vu l'évolution de ma rivière. Quand j'étais gamin on se baignait tout l'été. Aujourd'hui, il n'y a plus d'eau. Il y a des gens qui ne le mesurent pas. Nous on le mesure sur le terrain. »

« On s'aperçoit que plus le réchauffement climatique se fait sentir et plus les restrictions sont précoces dans l'année »

« Le PTGE devra être à la hauteur du rendez-vous. L'heure est grave. On doit être à la hauteur du rendez-vous de dire les choses de manière claire, comme un médecin. (...) On ne peut pas manquer d'honnêteté pour des gens qui se lèvent à 5h du matin se couchent à 20h et ont des crédits par-dessus la tête. »

« L'objectif, c'est de ne pas revivre une année 2022 et 2023 comme on l'a vécu. »

« Aujourd'hui, on partage la misère. Il y a moins de pluie, moins d'eau dans la rivière et on irrigue moins. Mais, ce n'est pas parce qu'on irrigue moins qu'il y a plus d'eau dans les rivières. On alternera quelques jours de crue phénoménale et de la sécheresse. »

« L'enjeu c'est de savoir comment on utilise et comment on partage cette eau qui à l'évidence se raréfie dans un contexte où on a des acteurs d'un territoire qui font le constat au quotidien de besoin de plus d'eau et de nouveaux besoins. »

« L'enjeu c'est de savoir comment on utilise et comment on partage cette eau qui à l'évidence se raréfie dans un contexte où on a des acteurs d'un territoire qui font le constat au quotidien de besoin de plus d'eau et de nouveaux besoins. »

Si ces constats conduisent à du désarroi, il se traduit chez les personnes qui ont accepté de prendre du temps pour un entretien, par de la mobilisation et des réflexions sur les actions à conduire pour faire évoluer la situation. Différentes orientations sont proposées, sans qu'un chemin unique ne soit tracé. Certaines personnes interrogées, insistent sur le fait que cette situation demande une **mise en question profonde des pratiques de l'ordre de la « crise identitaire. »**

« On a vendu le PGRE avec des actions ambitieuses mises en œuvre pour la plupart. On a fait l'exercice d'économie d'eau. Ce que l'on a vendu comme rêve à tous c'est que ça nous permettrait de continuer à vivre comme avant et que cela éviterait des baisses des autorisations de prélèvement. (...) Comment embarquer sur une nouvelle dynamique enthousiasmante ? On ne va pas vendre au territoire le PTGE comme le PGRE. On leur avait dit : « il y a des sous ! » »

« Il y a une évolution très marquée de la situation hydrique dans notre département. On ne peut pas et on ne pourra pas se contenter de reproduire à l'identique et sur le même modèle ce qui a gouverné notre façon d'agir et de penser. »

« C'est culturel cette relation à la flotte et cette appropriation des volumes. Mais, la réalité écologique fait que ce n'est plus possible. Cette remise en question est très dure, on les voit les mecs car on est dehors. C'est une crise identitaire profonde et beaucoup de monde est directement attaché à ce qui se fait autour de l'eau. »

Une pluralité de logiques avec lesquelles composer

Le document de PGRE présentait la stratégie validée par le CTIS avec deux orientations majeures : « La première consiste à **prioriser la limitation du gaspillage** et la recherche d'économies d'eau (effort sur le colmatage des fuites, plus forte adéquation entre besoins réels et prélèvements, organisation des préleveurs et des prélèvements) dans le but d'une gestion collective plus efficace.

La seconde vise à privilégier une **gestion solidaire** de l'eau à l'échelle du bassin versant. Cela suppose que le PGRE réponde à tous les enjeux du territoire en veillant à une juste répartition de l'eau de l'amont à l'aval (équité de traitement) et à **la généralisation du principe de compensation des prélèvements** sur le domaine réalimentable. » p8, PGRE, 2017

L'analyse des entretiens montre des interprétations différentes de ce que peut signifier la gestion solidaire de l'eau et la généralisation du principe de compensation. Nous avons identifié dans les entretiens cinq logiques qui peuvent orienter les décisions de manières différentes et avec lesquelles composer.

- **Economiser plus**
- **Optimiser le système hydraulique avec un système général de compensations**
- **Revoir le partage des ressources disponibles**
- **Développer de nouvelles ressources**
- **Réviser les besoins en eau en changeant les modèles agricoles et d'urbanisation**

Cette section présente ces différentes logiques.

Economiser plus

Dans la suite des orientations et des actions du PGRE, il s'agit à l'avenir d'économiser plus. Les points de vue sont cependant variés sur la possibilité, l'ampleur et l'opportunité des économies. **L'opportunité d'économiser** est discutée en termes quantitatifs mais aussi dans la valeur symbolique de l'exemplarité. Ainsi, concernant l'AEP, pour certains, les économies d'eau ne sont pas prioritaires car les effets seraient faibles sur le bilan quantitatif global pour d'autres la priorité est une question morale. Le **caractère équitable des mesures de sobriété** est également questionné de même que la prise en charge du coût de leur mise en œuvre ou des incitations. La question de la part d'autofinancement et celle du soutien public sont posées, en particulier pour les projets de modernisation. Des personnes invitent à un **renforcement de la réglementation** via une réduction des autorisations de prélèvement selon une modalité juste,

par exemple une quantité maximum à l'hectare. Des interrogations sont cependant soulevées sur l'impact qu'auraient de nouvelles restrictions.

« Ce n'est pas encore d'actualité (la compensation) car on a des gisements d'économie d'eau énormes. Il faut imposer aux ASA de se moderniser »

« En économie d'eau on est au bout de ce qu'on pouvait faire. »

« (Les économies d'eau de l'AEP :) On est plus sur des questions morales que quantitatives. »

« Où est-ce que l'on met les curseurs de la réduction des volumes prélevés et quels investissements pour ça ? Si on ne peut pas résorber le déficit que faire ? Réduire les droits d'eau de tout le monde ? Sur qui on tape en premier ? »

« Les agriculteurs considéreraient que ce n'était pas à eux d'assumer cette dépense (la part d'autofinancement des mesures structurelles) ».

« Ils ne voient la modernisation que comme une contrainte financière et sur les usages. La carotte elle y est mais pas assez belle comparée au bâton. »

« Le coût de l'eau n'est peut-être pas suffisamment élevé. »

Optimiser le système hydraulique avec un système général de compensations

Selon cette seconde perspective, il s'agit d'optimiser le système hydraulique techniquement, en renforçant les interconnexions, les transferts et les compensations. Cela suit des **logiques industrielle et marchande**. Il s'agit de piloter le système et les lâchers d'eau à partir d'une connaissance des prélèvements. La révision des conventions des barrages entre également dans cette logique. La possibilité et l'opportunité des compensations est discutée, concernant la capacité et le consentement à payer. D'autres usagers peuvent être impliqués dont des acteurs de l'eau potable. Des oppositions se manifestent également vis-à-vis du rapport à l'eau créé avec un refus de la marchandisation exprimé par différents types d'acteurs. Le « business » de l'eau est dénoncé, comme le fait de considérer l'accès à l'eau uniquement comme un service et non comme un droit.

« Il y a une vraie réflexion sur l'existant et ce qui peut être fait pour mettre en connexion les retenues et les ouvrages. »

« Il y a besoin d'un système de compensation clair. A des endroits stratégiques au lieu de compenser bêtement dans un affluent. »

Revoir le partage des ressources disponibles

Si, dans la logique précédente, la gestion de l'existant se faisait selon des principes industriels et marchands, dans le périmètre du système hydraulique actuel, ici il est fait appel à un **principe civique d'égalité de traitement**, en considérant tous les préleveurs et ceux qui n'ont actuellement pas accès à l'eau. Cela interroge la répartition de l'eau entre les usagers et les territoires. Le terme de compensation peut alors être entendu dans sa seconde acception : au sens de la réparation d'un désavantage. Les points de vue sont effectivement très divers sur ce que peut être une compensation. La perspective est également élargie : tous les usages peuvent être considérés mais également le milieu naturel. Il s'agit également de considérer la répartition dans l'année.

« L'enjeu pour le territoire, c'est de savoir comment on utilise et comment on partage cette eau qui à l'évidence se raréfie dans un contexte où on a des acteurs d'un territoire qui font le constat au quotidien de besoin de plus d'eau ou de nouveaux besoins. »

« Il n'est pas possible de demander à tout le monde moitié moins mais plutôt dire qu'il y a une consommation maximum par unité de surface. Aujourd'hui, on n'impose pas la mesure. »

« « (Le système de compensation) Si c'est BRL, l'Orb ou le Rhône, ça devient illogique. On va chercher de l'eau d'un autre bassin versant. Ça devient trop complexe. C'est une histoire industrielle. (...) Essayons de faire avec ce que l'on a.(...) (Le système de compensation) C'est que du business de l'eau. C'est de la marchandisation de l'eau, ce contre quoi on lutte. L'eau est un bien commun à partager. »

Développer de nouvelles ressources

Il s'agit selon cette logique de développer la ressource, selon **différentes modalités** : augmenter la capacité des retenues collinaires, rehausser les barrages, développer de nouvelles retenues : collinaires ou barrages, stocker dans les nappes, prélever dans les eaux souterraines, recharger les nappes, etc. Des personnes déplorent que de l'eau aille à la mer et invitent à stocker toute l'eau possible par tout moyen. Des **projets sont en cours, hors PTGE**. Leur **temporalité** est questionnée vis-à-vis de la demande actuelle. D'autres mettent en avant les solutions fondées par la nature et **s'opposent à certaines modalités**. Le développement même est pour eux un **compromis**. Ils soulignent l'importance que de l'eau aille à la mer.

« La question actuelle n'est pas comment partager l'eau dont on dispose mais comment avoir plus d'eau pour ne pas avoir à la partager ? »

« En mars dernier, on avait un positionnement très anti-bassines. On l'est moins et prêts à discuter, si les rivières ont leur part. »

« On comprend qu'il faut des champs et des retenues d'eau. »

« Il faut mettre de côté l'eau qui coule et éviter qu'elle aille à la mer : faire des retenues. (...) ou alors une centrale nucléaire et dessaler l'eau de mer. »

« Une autre solution, c'est un autre barrage. »

« On est totalement favorable et à tout aménagement d'ampleur tel que Aquadomitia. »

« Depuis l'antiquité, l'homme a toujours mis les mains dans le cours d'eau, dont détourné le cours de l'Aude. »

« On a toujours créé les ressources en eau qui ont permis de franchir ces questions : retenues, barrage, Aquadomitia. Il y a toujours eu une réponse techno' à la limitation de la ressource locale. »

« Pour l'irrigation, il faudra taper dans l'eau profonde. Cela peut être provisoire, le temps de trouver une autre solution (par exemple le maillon Minervoies d'AquaDomitia). »

Réviser les besoins en eau : changer de modèle agricole et d'urbanisation

Enfin, un questionnement large a porté sur les besoins à satisfaire, en appelant à une révision des besoins. Cela s'est exprimé dans différents termes. En premier lieu, des appels sont faits à **réviser les pratiques culturelles** : au-delà des pratiques d'irrigation, cela concerne les pratiques

de couvert végétal et d'entretien des sols, le développement de l'« hydrologie régénérative »¹³/ « cultiver la pluie », faire de l'agneau de pré salé plutôt qu'une culture, etc. Quel accompagnement du changement des pratiques est-il possible ? Au-delà de l'adaptation des pratiques, pour certaines personnes, l'enjeu est celui d'un **changement de modèle agricole**. Cela se traduit en particulier dans la mise en question de la place de la vigne dans l'Aude, sujet considéré comme sensible du fait du caractère identitaire de cette culture. Enfin, des personnes demandent de **revoir les modèles de développement des territoires** dont freiner l'urbanisation, relocaliser des activités ou remembrer. La question a été soulevée de l'articulation du PGRE avec les PAT (Projets alimentaires Territoriaux) pour procurer de l'eau au maraichage et avec les SCOT sur l'aménagement. Ceci interroge également la place des autres activités : industries, loisirs et tourisme. Un changement des pratiques est identifié : *« Entre le début du PGRE et sa fin, des choses ont changé dans les logiques de planification en matière d'urbanisme. Avant chacun planifiait et chaque commune voulait se développer, autant, voire plus que celle d'à côté. La question de l'eau n'était pas un enjeu. L'état de la connaissance sur les ressources en eau étaient faible donc ce n'était pas analysé comme un frein au développement. On ne s'interrogeait pas sur le manque d'eau. »*.

« On va se donner les moyens de stocker mais la rentabilité de cet accès à l'eau ne sera pas au rendez-vous. Il faut le courage de dire qu'il faut adapter ces parties-là du territoire. »

« Il y a la nécessité d'aller chercher des cultures qui consomment moins d'eau. »

« Cela pose la question de l'adaptation des cultures au changement climatique et quel modèle agricole ? »

« Il y a tout un modèle de l'agriculture à changer. » Ce qui est devant nous c'est énorme, il faut travailler sur les besoins, c'est même des changements qui dépassent la France. »

« Est-ce qu'un territoire peut accueillir la population alors qu'il n'y a plus de ressource ? »

« L'enjeu d'urbanisation et de croissance démographique (un peu ralentie) sont à intégrer. Est-ce que l'on va aller plus loin dans le PTGE et dire « voilà la ressource en eau dont on dispose et voilà la contrainte. » »

« La sobriété doit être aussi dans les plans d'urbanismes. »

Dans cette section, nous avons montré que l'adaptation au changement climatique était présentée comme une nécessité et que c'était un moteur d'engagement dans le PTGE. Des divergences existent cependant dans les attentes et vis-à-vis de l'orientation du PTGE. Nous avons identifié 5 logiques. Si ces logiques se différencient dans leurs prémisses et s'opposent souvent dans leurs conclusions, radicalement pour certaines, des articulations ou des compositions sont possibles Cela conduit à la recommandation suivante :

➔ **Considérer les différentes logiques dans l'élaboration du PTGE** et les propositions qui y sont liées, et **préciser in fine comment les actions choisies y répondent**

¹³ Cette approche repose sur un travail paysager à l'échelle de la ferme ou des bassins versants visant à restaurer le cycle de l'eau

Annexe : Liste des structures ou instances avec lesquelles des entretiens ont été conduits

Un ou plusieurs représentants de chacune des structure/instances ont été rencontrés en entretien. Selon les disponibilités, les entretiens ont pu être conduits en plusieurs temps auprès d'une même structure (par exemple avec des agents puis un président), d'où un nombre d'entretiens supérieur au nombre de structures listées.

- **AERMC** (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)
- **ASA** (Association Syndicale Autorisée) **de Luc**
- **ASA** (Association Syndicale Autorisée) **du Raonel**
- **ASEAude** (union des ASA de l'est audois)
- **Aude Claire**
- **BRL**
- **Caves de Puicheric**
- **Carcassonne Agglomération**
- **CCRLCM** (Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois)
- **Chambre d'agriculture de l'Aude**
- **Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Aude (CCI)**
- **Département de l'Aude**
- **DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) **de l'Aude**
- **DREAL** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) **Occitanie**
- **Eaurizon**
- **ECCLA** (Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois) / **FNE** (France Nature Environnement)
- **EDF** (Electricité de France)
- **FDPMA** (Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux aquatiques) **de l'Aude**
- **Grand Narbonne**
- **IEMN** (Institution des Eaux de la Montagne Noire)
- **Prestasa**
- **OFB** (Office Français de la Biodiversité)
- **Reseau 11**
- **SAGE Fresquel**
- **SAGE Basse Vallée de l'Aude**
- **SICA** (Société civile d'intérêt collectif agricole) **de l'ouest audois**
- **SIVOM** (syndicat intercommunal à vocations multiples) **de Limoux**
- **SMMAR** (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) **EPTB Aude**
- **Union des ASA de l'Aude médiane**
- **VNF** (Voies Navigables de France)